



PIÈCES AUTOMOBILES

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 16/01/2024

L.C.R.

Echéance le : 29/02/2024

Magasinier :

CARON STEPHANIE

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

TVA : FR12902550565

N° Document 4351515	N° Client 0165285	Votre Commande	Marque	V.N. Zone Expedition : 03	N° Immatriculation	Kilometrage	N° Commande 4988385	
Designation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4988385 DU 16/01/2024 ** BEL YANNICK								
DIRKO HT OXIME PROFILPRESS NOIRE EN		ECO471501 C11503	3,00	4	15,90		15,90	47,70
----- SOUS-TOTAL PIECES -----								47,70
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								
Total hors taxe			Montants TVA acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			Total TTC		
PI : 47,70			(4) 20,000			57,24		
MO : 0,00 47,70			47,70					
DIV : 0,00			9,54					

Coupon à joindre à votre règlement		
N° Document	N° Client	N° Commande
4351515	0165285	4988385
Echéance le :	29/02/2024	
16/01/2024		57,24



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune remise d'acompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le vendeur pourra se voir attribuer des pénalités, en vertu des sanctions légales et non payables à partir de la date du premier défaut de paiement, par le jour à 3 (trois) fois le montant de la facture en retard, à compter de la date d'échéance des sommes dues. Par ailleurs, une expresse faculté pour l'Etat de recouvrement d'un montant minimum de 40 € est réservée au vendeur. Les pénalités de retard des marchandises cédées de la présente facture est suspendue jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L441-6 du Code de Commerce. Les pénalités de retard des marchandises cédées de la présente facture sont suspendues jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L441-6 du Code de Commerce. En cas de litige, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.

Don-
cas
TVA
0 %